

AR Prefecture

063-216300566-20230203-2023_01-DE
Reçu le 07/02/2023
Publié le 07/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 03 février 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	8
Procurations	2
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 3 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe et BONNET Christian.

Date de la
Convocation :
24/01/2023

Absents ayant donné procuration : Mme GRAZON Roseline représentée par Mme ECHALIER Marilyn, M. VAISSE Bernard représenté par M. FOUGERE Gilles

VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Absent : M. FAURIAT Jonathan (arrivé à 20h30)

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

Délibération
N°2023_01

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'ensemble du dossier transmis par le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme concernant les futurs travaux d'éclairage public « Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public ». Le détail estimatif joint, fixe le montant des travaux à hauteur de 1400,00 € HT et la participation de la commune s'élève à 140,00 € HT (10 % du montant estimatif des travaux).

Objet :
**Eclairage public –
Travaux
d'optimisation des
Systèmes de Gestion
d'Eclairage Public**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ces travaux et demande l'autorisation de signer la convention de financement des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
➔ **Valide** les travaux cités ci-dessus,
➔ **Autorise** le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour les travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 07/02/2023
et publication le 07/02/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

